

A V R I L 2 0 2 2

le

Cerf-volant

Bulletin municipal de Saint-Benoît-la-Forêt



Concours photos

La commune organise un concours photos sur le thème : Les merveilles de la nature. L'objectif de ce concours est la mise en valeur de la beauté de la faune et la flore de notre village.

Début dépôt photos : 14 mars 2022 - Clôture dépôt photos : 22 avril 2022 - Résultats et remise des récompenses : 14 juillet 2022

Les photographies sélectionnées seront imprimées et exposées, à l'occasion de la Fête de la nature, du 18 mai au 14 juillet 2022 sur un parcours du centre bourg à la Pomardière.

Ce concours gratuit, est ouvert aux adultes et enfants (de moins de 12 ans) de St Benoît la Forêt. Chaque auteur peut présenter 3 photos au maximum, réalisées par lui-même dans la commune.

Les photos format JPEG, sont à envoyer sur la boîte mail de la mairie : commune.stbenoitlaforet@orange.fr

Elles seront examinées par un jury composé de professionnels du domaine, d'enfants et d'un groupe d'élus, sur le respect des appréciations suivantes : respect du thème - originalité - esthétique.

Trois lauréats de chaque catégorie (adultes et enfants) seront récompensés le 14 juillet. Lots adultes : livres et panier de produits locaux - Lots enfants : livres et jeu éducatif.

Retenez ces dates ...

Concours photos

[22 avril]

Clôture du dépôt photos



Repas des aînés

[08 mai]

Coupon réponse à renvoyer avant le 18 avril

Troc plantes

[20 mai]

Dans le cadre de la Fête de la nature du 18 au 22 mai

Repas des aînés

Tous les ans, la municipalité de St Benoît invite ses seniors autour d'un bon repas, servi par les élus, au son d'un petit orchestre. Faute aux crises sanitaires successives, ce repas n'avait pas eu lieu depuis 2020. Cette année, la menace sanitaire semblant faiblir, la mairie a décidé de programmer ce rendez-vous de convivialité le dimanche 8 mai 2022, à 12h30 à la salle des fêtes. Le coupon réponse, envoyé à chaque personne ayant l'âge requis, est à retourner à la mairie avant le 18 avril 2022.

Information : vous pouvez convier un ou deux amis, moyennant le paiement de leurs repas, en les inscrivant auprès du secrétariat de mairie :
02 47 58 00 11





Vie de la commune

Marchés de producteurs du vendredi

Quand ? Le deuxième vendredi du mois

Où ? Sur la place de l'église.

A quelle heure ? A partir de 17h00 jusqu'à 19h30 et davantage pour le food truck "P'tit truck".

Prochains marchés à Saint Benoît : *vendredi 8 avril - vendredi 13 mai*
vendredi 10 juin - vendredi 8 juillet - vendredi 12 août

Vous pourrez y trouver :

- des produits de Touraine et du pain : "la Belle Touraine"
- du saucisson, des rillettes : la ferme de la Chênaie de Ligré
- des volailles et œufs : la ferme au Bois Dormant de Rigny-Ussé
- de la bière : du brasseur de Rigny-Ussé
- du vin : du chai de Thélème de Huismes
- des fruits et légumes : du maraîcher de Courcoué
- des pommes de terre, oignons, échalottes, asperges : de la ferme de Gizeux (selon la saison)
- du miel et produits dérivés : de Chouzé sur Loire

et le P'tit truck avec ses bruschettas, hot dog/frites, pasta box, etc....

... mais aussi de la convivialité, de l'écoute.

Nous vous souhaitons nombreux pour faire vivre ce marché de proximité qui, sans vous, ne pourra perdurer.



Rénovation des locaux du stade

Les vestiaires et le club-house du stade de foot étaient vétustes et dans un état nécessitant une mise en conformité indispensable. Fin 2019, le conseil municipal a donc décidé de mettre en oeuvre leur rénovation. Un nouveau bâtiment, constitué de modules pré-équipés en vestiaires et douches, a été installé à l'arrière du bâtiment existant réhabilité et refait à neuf avec deux parties distinctes ;

un club house réservé au club de foot et une salle communale pouvant accueillir différentes activités. Un local technique, en structure bois, a aussi été aménagé à l'arrière du club house comme espace de stockage et rangement.

Nous espérons que ces installations neuves, doublant la superficie de l'ancien local, donneront entière satisfaction aux utilisateurs. La commune a toujours des emprunts en cours et nous essayons de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel. Le budget global de cette opération se monte à plus de 500 000€ subventionnés à 50% par l'Etat, le Département et la CC CVL et les 50% restants à charge de la commune. A noter : la Fédération Française de Football, référent technique aux exigences élevées et coûteuses, ne nous a accordé aucune aide...



Une commune fleurie...

Entretien du cimetière

Au cimetière les fleurs trouvent une place de choix pour venir honorer nos chers disparus. Il faut cependant veiller à ne pas les installer dans les allées afin de ne pas gêner le cheminement, ni de les planter en pleine terre. Les fleurs fanées, quant à elles, doivent disparaître des tombes et allées où le vent les emportent parfois. Les agents de la commune veillent à entretenir ce lieu de recueillement, de visites et pour exemple cette année la croix a fait l'objet d'un nettoyage (voir ci-contre).



Dès le mois de juillet 2022, "le zéro phyto" sera de rigueur dans les cimetières, la loi de 2011 nous y oblige, ce qui implique l'abandon de tous les pesticides pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement comme l'usage de la binette par exemple.

Concours villes et villages fleuris



**Participez au concours
des maisons fleuries !**



Notre commune participera cet été au concours national des villes et villages fleuris. A cette occasion, la municipalité vous propose de participer au concours des maisons fleuries. Il vous suffit de choisir votre catégorie et de renvoyer le bulletin de participation (joint à ce bulletin) à la mairie avant le 15 mai 2022. Les lauréats recevront un prix qui sera remis à l'occasion du 14 juillet.



Protégeons la biodiversité

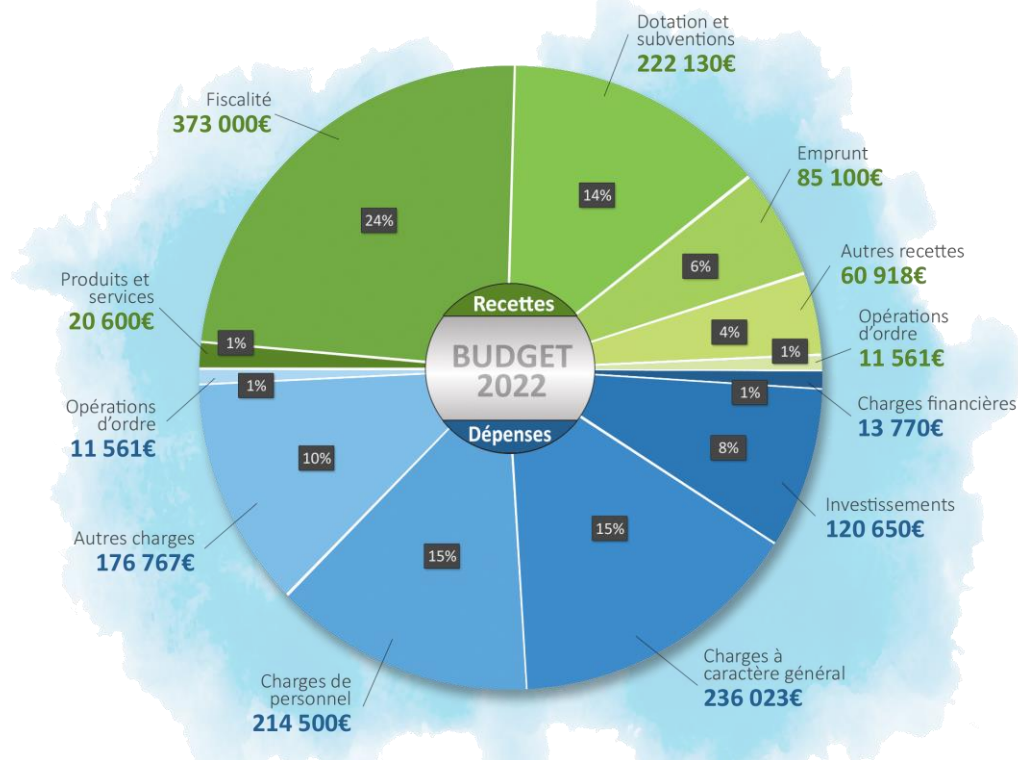
Les orchidées ne sont pas que des espèces exotiques qui poussent à l'autre bout du monde. On en compte plus de 160 espèces en France dont 46 en Indre et Loire et 17 dans notre village. Elles poussent sur des zones humides, des pelouses calcaires ou encore dans nos forêts.



Mais nos orchidées indigènes sont pour la plupart menacées, en effet elles sont sensibles aux modifications de leur environnement et disparaissent du fait de nos mauvaises pratiques, de notre méconnaissance. Aussi, dans notre village, vous pourrez croiser ce petit panneau (voir ci-dessus) vous indiquant la présence d'une orchidée et justifiant d'un retard de fauchage afin de préserver sa floraison. Soyez attentifs, et participez également à leur protection, vous en serez gratifiés dès l'apparition de ces très belles fleurs.

Infos communales en vrac

Le budget communal en quelques chiffres



Recettes de fonctionnement : impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation...), dotations et subventions (DGF forfaitaire...) produits de gestion courante (coupes de bois, loyers perçus...)...

Recettes d'investissement : récupération de TVA, taxes d'aménagement, emprunts et différentes subventions accordées sur les travaux réalisés...

Dépenses de fonctionnement : dépenses nécessaires à l'action quotidienne, comme les consommables (électricité, gaz, carburants...) ou le paiement des salaires du personnel...

Dépenses d'investissement : dépenses de construction qui enrichissent le patrimoine communal (achat de bâtiments, création de voirie, achat de matériels...)...



Information : 12% d'augmentation pour la Taxe Ordures Ménagères en 2022. Pour notre territoire, la CC CVL prendra peut-être la moitié de cette augmentation en charge. Actuellement seulement 15% de la TOM est payée par les particuliers, le reste l'est par la CC CVL.

Stop aux dépôts sauvages et au brûlage de déchets verts !



Nous constatons, de plus en plus souvent, le dépôt de déchets dont la nature n'est pas conforme et parfois même dangereuse, à proximité des containers poubelles de quartiers réservés à la collecte du SMICTOM. Nous vous rapellons aussi que le brûlage des déchets verts est interdit, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Sachez que ces types d'infractions sont passibles d'amendes et que dorénavant la police municipale verbalisera les contrevenants.

